Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1984)

Heft: 714

Artikel: Priorités : réfugiés : la loi et le terrain

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016765

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

unitaires évidemment élevés, de l'ordre de 16 centimes/kWh. pour les 2000 premières heures), pour la modernisation/l'adaptation des «vieilles» centrales (Mühleberg prévoit une centaine de millions pour se mettre au goût technologique et juridique du jour), ainsi que pour, ultérieurement, la destruction des installations en fin de vie (le démantèlement d'une centrale est estimé à 200 millions, chiffre qu'il faudra multiplier par un facteur X le moment venu).

La gestion du combustible, ou plus précisément son retraitement et le stockage ultérieur, s'avère également génératrice de coûts élevés: la centrale de Mühleberg prévoit de consacrer 300 millions de francs dans les dix à quinze ans à venir pour le retraitement de matières irradiées. A noter que les sociétés suisses qui font retraiter leur combustible à La Hague participent financièrement aux investissements de la Cogema, et ainsi, indirectement, au programme français d'armement nucléaire.

A tout cela s'ajoutent les *primes d'assurances*! Pour les installations et leur fonctionnement, mais aussi pour les dommages éventuellement causés à des tiers. Selon la nouvelle loi sur la responsabilité civile en matière nucléaire, les sociétés gérantes doivent payer une couverture jusqu'à 300 millions, le solde pour aller au milliard incombant à la Confédération.

Tout cela avec, comme il se doit, des répercussions cruciales sur le *prix de revient du kWh.*!

La Commission pour la conception globale de l'énergie prévoyait une moyenne de 6,23 centimes par kWh. nucléaire, dont 3,3 centimes pour le service de la dette et les amortissements.

La centrale de Gösgen facture 6,5 centimes, pour un prix de revient effectif de 7,5 centimes. Celle de Leibstadt produira du courant à 11,5 centimes, qu'elle facturera à ses revendeurs à 11,2 centimes pour la période 1984-1993, à 7,7 centimes pour les dix années suivantes, et à 9,7 centimes dès 2004. Dans cette perspective, les augmentations du prix

du courant domestique, qui ont été impressionnantes en Suisse alémanique dans les dix à douze dernières années, ne seront évidemment pas les dernières. On peut sans craindre de se tromper prévoir que les hausses sont préprogrammées, y compris en Suisse romande et même si EOS ne détient qu'une participation de 5% au capital de Leibstadt et de Kaiseraugst, et de 13% à celui de Graben, qui ne se construira pas en cas d'acceptation des initiatives énergétiques.

PRIORITÉS

Réfugiés: la loi et le terrain

Dans les derniers jours de 1983, deux affaires de réfugiés particulièrement douloureuses ont été portées à la connaissance de l'opinion.

Une famille libanaise, en Suisse depuis trois ans, a été embarquée par la police à Kloten, à destination de Beyrouth. Des ressortissants chiliens, désireux de passer les fêtes de fin d'année avec des parents demandeurs d'asile résidant en Suisse, ont été retenus pendant six jours dans le secteur de transit de Genève-Cointrin. Dans les deux cas, les interventions du Haut-Commissariat pour les réfugiés sont restées vaines. La révision de la loi fédérale sur l'asile, vilipendée par les organisations d'aide aux réfugiés, n'est pourtant pas encore entrée en vigueur. Ces faits ont été possibles sous l'empire de la loi actuelle, qui n'a pas été l'objet de critiques aussi vives que le projet en question.

Dans un domaine tel que celui de l'asile, où la réalité complexe ne peut être réglementée dans le détail, où les autorités d'application disposeront donc toujours d'une certaine marge d'appréciation, les textes légaux ne constituent qu'une partie de l'enjeu. Il paraît dès lors vain d'investir toutes les énergies dans cette lutte — ainsi un comité bâlois qui envisage de lancer un référendum contre la révision de la loi sur l'asile — alors même que l'opinion n'est actuellement guère favorable à un large accueil des réfugiés.

Les organisations d'aide aux réfugiés n'ont rien à gagner maintenant dans un combat d'idées abstrait. En revanche, les candidats à l'asile, eux, auront tout à gagner d'un travail accru sur le terrain de la part de ces mêmes organisations — piquets d'alerte, conseils juridiques, accueil dans des familles, etc., tout cela est déjà pratiqué, mais doit rester la priorité des priorités — et d'une information concrète sur la situation réelle des demandeurs d'asile. C'est pour cela que ces organisations doivent être soutenues vigoureusement. Aujourd'hui plus que jamais.

DOMAINE PUBLIC

55 francs pour vivre

«Domaine Public» 1984: pourquoi le prix de l'abonnement reste-t-il le même qu'en 1983? nous demandent quelques amis. La réponse est simple: cet hebdomadaire n'a jamais été une «affaire» commerciale; le budget est calculé au plus juste et 1984 ne se présentait pas sous des auspices plus délicats que 1983. D'où ces cinquante-cinq francs, prix inchangé. Mais que ces amis se rassurent: si les charges devaient s'alourdir de façon significative, alors

nous n'hésiterions pas à ajuster le tarif! Et nous le ferions avec une certaine confiance: nous sommes sensibles, parmi d'autres encouragements, à la faveur portée à notre rubrique «soutien», introduite depuis deux ans au dos des bulletins verts d'abonnement; preuve que notre entreprise vaut qu'on y mette le prix. Merci.

PS. Voici «Le Nouvel Observateur» qui s'apprête à fêter officiellement, en décembre prochain, son vingtième anniversaire. Cela ne nous rajeunit pas; mais il faut bien l'admettre: DP (alors bi-mensuel) a vu naître la formule actuelle de l'hebdomadaire de gauche francais!